



Centre d'études indépendantes
C.P. 200, succursale Q
Toronto ON M4T 2T1

Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée

Conformément à la loi susnommée, le personnel du Centre d'études indépendantes a besoin d'obtenir le consentement par écrit de l'élève pour divulguer des renseignements personnels le ou la concernant à toute personne autre que l'élève.

On trouve dans les exemples qui suivent des renseignements considérés comme personnels et protégés par la loi :

- des renseignements qui indiquent une participation à un cours (c.-à-d. du matériel de cours)
- des renseignements concernant les progrès d'un ou d'une élève dans un cours
- l'adresse du domicile de l'élève ou son numéro de téléphone
- des renseignements concernant les notes d'un ou d'une élève

Un ou une élève qui désire que quelqu'un d'autre agisse à titre de personne contact avec le CEI et reçoive ses renseignements personnels doit fournir au CEI un consentement par écrit. Pour cela, veuillez remplir le formulaire d'accès au dossier ci-dessous et le retourner au CEI. Nous garderons ces renseignements dans notre ordinateur jusqu'à ce que nous recevions d'autres instructions écrites de la part de l'élève.

Veuillez noter :

1. Le terme «famille immédiate» désigne le(s) conjoint(e), parent ou tuteur(trice), grands-parents, sœurs et frères, ou enfant.
2. Si la personne contact ne fait pas partie de la famille immédiate de l'élève, le nom de cette personne contact doit être fourni au complet.

Formulaire d'accès au dossier

Je, _____
écrire le nom de l'élève en lettres moulées (et le numéro d'élève du CEI, si connu)

permets au Centre d'études indépendantes de divulguer des renseignements sur mes études à ma famille immédiate.

OUI NON

et / ou à _____
écrire le nom complet de la personne contact en lettres moulées

Signature de l'élève

Date